

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.58 Vœu relatif à l'extension du dispositif Paris Respire dans le 10^e arrondissement

Le Conseil de Paris,

Considérant que le dispositif *Paris Respire* existe dans le 10^e arrondissement depuis de nombreuses années et permet aux habitants de se réapproprier l'espace public autour du Canal Saint-Martin, tous les dimanches de l'année ainsi que les jours fériés ;

Considérant que cette opération rencontre un très grand succès, dans un arrondissement qui manque de lieux de promenades et de rencontres, en particulier pour les nombreuses familles qui y résident ;

Considérant la politique parisienne en faveur d'un rééquilibrage de la place de la voiture dans l'espace public, en faveur des mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes...) ;

Considérant par exemple d'autres initiatives portées par la majorité municipale allant dans le même sens, comme la piétonisation de l'avenue des Champs-Élysées et du centre de Paris chaque premier dimanche de chaque mois, ou la création de *Rues aux enfants* depuis le début de la mandature ;

Considérant que d'autres quartiers du 10^e arrondissement pourraient également accueillir une zone *Paris Respire* ;

Considérant le souhait de la Maire de Paris d'étendre le dispositif existant à d'autres secteurs de la capitale ;

Considérant le rôle de rue-marché chaque dimanche du bas du faubourg Saint-Denis ;

Sur proposition d'Alexandra Cordebard et des élus du groupe socialiste et apparentés, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une nouvelle zone *Paris Respire* soit mise en œuvre en 2019 dans le 10^{ème} arrondissement, dans le quartier *de la porte Saint-Denis*, en particulier dans la partie basse de la rue du Faubourg Saint-Denis.